

et laissa le général continuer paisiblement sa route.

Entre autres opérations dont il avait été chargé, une fois l'insurrection du 13 vendémiaire tout à fait calmée, il avait reçu l'ordre de procéder au désarmement des sections de Paris, ce qu'il avait exécuté immédiatement en se faisant livrer toutes les armes qui se trouvaient au pouvoir des citoyens. Madame de Beauharnais, qui tenait à conserver l'épée de son mari, saisie pour la seconde fois, résolut d'envoyer son fils Eugène à l'état-major, pour l'y réclamer. Un jeune homme de douze à quatorze ans se présente donc un matin au lever de Napoléon, et lui expose sa requête en ces termes :

—Je m'appelle Eugène de Beauharnais, lui dit-il avec une sorte d'assurance ; je suis fils d'un ci-devant, le général de Beauharnais, qui a servi la république sur le Rhin. Mon père a été dénoncé au comité de salut public, comme suspect, et déferé au tribunal révolutionnaire, qui l'a fait assassiner deux jours avant la chute de Robespierre....

—Assassiner?... s'écria Napoléon.

—Oui, citoyen général ! répète Eugène avec feu ; j'appelle cette condamnation un assassinat !... Au nom de ma mère, continua-t-il, je viens vous demander d'employer votre crédit auprès du comité, pour me faire rendre l'épée de mon père, que je veux employer, désormais, à combattre les ennemis de la patrie et à soutenir la cause de la république.

Ces paroles, à la fois pleines de noblesse et de fierté, devaient plaire à Napoléon. Il regarda Eugène attentivement :

—Bien ! jeune homme, très-bien ! dit-il ; j'aime en vous ce courage et cette tendresse filiale. L'épée du général de Beauharnais, l'épée de votre malheureux père, va vous être rendue. Attendez.

Et, sur-le-champ, il appelle un de ses aides de camp, et lui dit quelques mots à voix basse. L'officier sort, et revient bientôt avec une épée qu'il remet entre les mains d'Eugène. Celui-ci, les yeux humides de larmes, la presse sur son cœur et la couvre de baisers. Pendant ce temps, Napoléon a continué de fixer ses regards sur Eugène ; il se sent doublement ému, et des grâces de son âge et de la franchise de sa démarche.

—Mon jeune ami, lui dit-il avec bonté, je serais heureux de pouvoir faire quelque chose pour vous, ou du moins pour votre famille.

—Alors, citoyen général, ma mère et ma sœur vous béniraient.

Cette naïveté fit sourire Napoléon. Il témoigna encore beaucoup de bienveillance au jeune homme et l'engagea à revenir le voir. Madame de Beauharnais, instruite de la réception gracieuse que le général avait faite à son fils, se crut obligée d'aller le remercier. Napoléon lui rendit sa visite, et, peu à peu, la connaissance devint plus intime. Napoléon avait alors vingt-sept ans, et Joséphine trente-trois. Née à la Martinique, le 24 juin 1763, d'une famille riche et considérée (les Tascher de la Pagerie) elle était venue fort jeune en France, et y avait épousé le vicomte Alexandre de Beauharnais, capitaine d'infanterie. En 1789, le vicomte avait été nommé député aux états généraux ; il s'y était déclaré pour le parti populaire, et avait présidé plusieurs fois l'assemblée nationale. Ayant obtenu en 1792 le commandement de l'armée du Rhin, il s'y conduisit avec une modération qui commença par le rendre suspect, et finit par lui devenir fatale, en l'exposant à des dénonciations tellement absurdes, qu'il crut ne pouvoir mieux se justifier qu'en donnant sa démission ; mais cette condescendance le conduisit à l'échafaud, où il expia son dévouement sincère pour la liberté de son pays (1). Madame de Beauharnais, emprisonnée elle-même depuis dix-huit mois, d'abord à Sainte-Pélagie, près du Jardin des Plantes, puis dans la maison d'arrêt des Carmes de la rue de Vaugirard, y tomba gravement malade, lorsque son acte d'accusation, c'est-à-dire l'arrêt de sa mort, lui fut notifié. Heureusement pour elle, un brave et généreux médecin polonais, chargé de la soigner, déclara que sa maladie allait en faire jus-

(1) Voici la lettre que le vicomte de Beauharnais écrivit à sa femme quelques heures seulement avant sa mort :

“Nuit du 6 au 7 thermidor an 11, à la Conciergerie.

“Encore quelques minutes à la tendresse et aux regrets, puis tout entier aux grandes pensées de l'immortalité. Quand tu recevras cette lettre, chère bien-aimée, ton mari goûtera, dans le sein de Dieu, la véritable existence... Tu vois bien qu'il ne te faudra pas pleurer. Je viens de subir une formalité cruelle... Mais pourquoi chicaner contre la nécessité ? La raison veut qu'on en tire le meilleur parti. Mes cheveux coupés, j'ai songé à en racheter une portion, afin de laisser à ma Joséphine, à mes enfants, un gage de mon dernier souvenir... Je sens qu'à cette idée mon cœur se brise. Adieu donc tout ce que j'aime ! Aimez-vous, parlez de moi et n'oubliez jamais que la gloire de mourir martyr de la liberté illustre l'échafaud.”